

5 février 2005 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Conférence de presse conjointe de MM. Jacques Chirac, Président de la République, Paul Biya, Président de la République du Cameroun, Omar Bongo, Président de la République gabonaise et Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, sur la protection des forêts du Bassin du Congo et sur les relations franco- congolaises, à Brazzaville le 5 février 2005.

M. DENIS SASSOU NGUESSO - Mesdames et Messieurs de la presse, je voudrais simplement préciser qu'après l'ouverture du Sommet, nous avons eu un huis clos au cours duquel, nous avons adopté le plan de convergence politique en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo.

Nous venons de signer sous vos yeux le Traité sur la Commission du Bassin du Congo. Une déclaration sera publiée à la fin du Sommet, et je crois qu'autour du traité, autour de plan de convergence, il y a la volonté des politiques, et des chefs d'État de la sous-région de gérer de façon durable l'écosystème forestier d'Afrique centrale & vous avez toute la documentation. Sur le partenariat qui va être coordonné au cours des deux prochaines années par la France et les engagements pris par les partenaires du G8 et les organisations gouvernementales, les institutions internationales, vous êtes édifiés. Alors si vous avez des questions à poser aux chefs d'État, vous pouvez prendre la parole.

LE PRÉSIDENT - Je voudrais, puisque la France prend en charge le partenariat maintenant, d'abord remercier très chaleureusement le Président SASSOU NGUESSO, pour ce sommet réussi et remarquablement organisé.

Ce sommet traite d'un enjeu majeur, chacun le sait, tout le monde l'a entendu, qui est la préservation de l'exceptionnel patrimoine forestier de l'Afrique centrale. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit, si ce n'est pour en souligner, à nouveau, l'importance, et la convergence de vues qu'il suscite et qui a été exprimée par tous les chefs d'État concernés. Parce que ce patrimoine est menacé - les scientifiques réunis à Paris récemment l'ont encore confirmé - à la fois par l'activité des hommes, par une exploitation économique parfois irresponsable, par la démographie. Tout ceci conduit à une remise en cause, chaque année, d'un certain nombre d'hectares de cette forêt.

Alors, les Chefs d'État ont très clairement marqué leur conscience de leur responsabilité dans ce domaine et leur volonté de poursuivre et de mettre en oeuvre une politique de développement durable, qui permette à la fois la préservation des espaces, notamment des espaces les plus remarquables, par un réseau d'aires protégées et de ce point de vue, l'exemple du Gabon a été à juste titre souligné, et d'autre part, l'exploitation raisonnable des forêts, en respectant les principes de la gestion durable et en étant attentif à la préservation de leur capacité de régénération.

Si bien, que ce traité a finalement une double dimension : un engagement politique des pays à travers l'adoption du traité instituant la COMIFAC, la Commission des Forêts de l'Afrique

travers l'adoption du traité instituant la COMIFAC, la Commission des Forêts de l'Afrique centrale, qui a été signé tout à l'heure, et un partenariat entre les pays de la région et les pays et organisations bailleurs de fonds. C'est le but de ce partenariat, et à juste titre le Président du Congo et le Président du Gabon ont souligné la justification de la mondialisation de ces financements nécessaires, de la mutualisation de cette action, principes auxquels la France souscrit. C'est une démarche exemplaire qui n'aurait pas été imaginable il y a dix ans, et qui montre que, tout de même, les choses ont évolué.

Par ailleurs, j'ai, si j'ose dire, profité de l'invitation qui m'était faite à venir à cette conférence, pour faire une visite bilatérale au Président du Congo et, là encore, je voudrais remercier le Président, les autorités congolaises et le peuple congolais de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé. Je leur en suis reconnaissant.

J'ai participé avec une certaine émotion, ce matin, à la pose de la première pierre du monument Savorgnan de Brazza et je n'oublie naturellement pas que Brazzaville a été la capitale pendant un certain temps de la France Libre et que c'est d'ici que le Général de GAULLE avançait les bases de la décolonisation. Avec le Président du Congo, nous avons parlé des affaires de la région, puisque le Congo, vous le savez, est membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, nous avons également parlé des relations franco-congolaises, qui sont fortes, denses et sereines. Je me félicite de leur qualité et je suis heureux de voir qu'après les derniers accords du Fonds Monétaire International, le Congo a pu voir annuler une partie de sa dette et reprendra ainsi son développement avec plus de dynamisme.

J'ai également été heureux de rencontrer les Français du Congo qui m'ont reçu avec beaucoup de gentillesse, à la Case de Gaulle. Je voulais simplement faire le point et je vous remercie Monsieur le Président et je te remercie, mon cher Denis, de m'avoir donné la possibilité de le faire.

QUESTION - Monsieur le Président CHIRAC, 350 personnes ont disparu au niveau du Beach, ici, à Brazzaville, en 1999. La justice française a abandonné l'idée de faire des poursuites, la décision a été annulée : quel est votre point de vue sur cette question ? Et ne pourquoi pas avoir attendu la résolution de cette affaire, avant de venir à Brazzaville ?

LE PRÉSIDENT - Cher Monsieur, la justice, en France, cela va peut-être vous étonner, est indépendante et il n'appartient pas aux autorités françaises d'interférer dans le cours de la justice. C'est une chose claire. Vous connaissez l'état actuel du dossier, ou vous devriez le connaître puisque vous posez une question : la procédure engagée, en France, a été annulée en novembre dernier par une Cour d'appel qui a estimé que les faits incriminés ayant été commis à l'étranger, par des étrangers, sur des étrangers, la justice française n'était pas compétente. La partie civile a formé un pourvoi en cassation, ce qui était son droit. La procédure judiciaire se poursuit et je n'ai pas, vous l'imaginez bien, à la commenter.

En ce qui concerne la Cour Internationale de Justice, c'était une autre question qui m'avait été posée, j'en profite pour répondre. La France a accepté que la Cour Internationale de Justice, à la demande du Congo, se saisisse du dossier et, en attendant sa décision, à laquelle bien entendu nous nous soumettrons, la procédure française se poursuit.

M. DENIS SASSOU NGUESSO - Juste un commentaire, puisque c'est une question indirecte qui est posée au Congo, me semble-t-il. Je pense, puisque vous parlez dans l'affirmative, alors vous serez donc invité, vous de la presse, à prendre part au procès qui sera organisé, ici, à Brazzaville, et peut-être les parties qui parlent de ce dossier avec beaucoup de certitude, pourraient apporter à la justice congolaise des éléments d'appréciation sur cette affaire, parce qu'on ne peut pas parler de 353 disparus avec autant de précision, si on n'a pas la maîtrise des éléments. Il y aura un procès ouvert, ici, à Brazzaville, cette année, donc toutes les parties pourront apporter les éléments pour l'éclairage des cours et tribunaux ici, au Congo. Donc, vous êtes invité, Monsieur.

QUESTION - Monsieur le Président français, je m'adresse directement à vous : vous avez dit dans votre propos introductif que la France et le Congo entretenaient de bonnes relations, d'ailleurs aussi la France et les autres pays, le Gabon, les pays francophones. Monsieur le Président, je fais une suggestion : les conditions d'obtention des visas dans les ambassades françaises, il faut les humaniser, Monsieur le Président, nous avons de sérieux problèmes. Les relations privilégiées que nous avons devraient également permettre que cette relation soit vue à

travers ces conditions humanisées. Nous avons de bonnes relations, nous parlons le même français, la défense de la francophonie ne doit pas être seulement la conjugaison au plus-que-parfait du français, mais plutôt aussi l'humanisation des conditions d'obtention des visas. Ma deuxième question est simple : vous défendez l'écosystème. Les populations africaines pour tirer l'essentiel de leurs revenus puisent dans la forêt. Est-ce qu'il y a un discours de substitution ? Est-ce qu'il y a des moyens ? Les États vous ont-ils donné le mandat, le président BONGO l'a dit avec beaucoup d'ironie, " l'Afrique centrale ou l'Afrique ne peut plus se nourrir de paroles ?" J'espère que la France a bien saisi cette remarque du Président BONGO.

LE PRÉSIDENT - Sur le premier point, je crains, malheureusement, de devoir vous donner raison. C'est vrai qu'il y a un flot constant de demandes de visas et il faut les examiner, ce qui est légitime et légal. Mais l'importance du nombre de ces demandes fait que dans la plupart des pays et pas seulement en Afrique, les conditions doivent être, comme vous le dites gentiment et poliment, humanisées. Nous avons engagé cette action, consulat par consulat. Nous sommes encore loin d'avoir atteint notre objectif, mais je peux vous assurer que nous avons conscience de la nécessité d'humaniser la délivrance des visas et que nous nous efforçons de le faire avec les limites que comportent toujours les budgets du ministère des Affaires étrangères. Mais je tiens le plus grand compte de ce que vous avez dit.

Sur le deuxième point, vous savez, lorsque vous dites que la population du Congo tire une partie de sa subsistance des forêts, ce n'est pas cette subsistance qui met en cause les forêts. La subsistance que tirent les Congolais ou les autres pays de la zone de la forêt est plutôt, au contraire, un élément de sa régénérescence et un élément de développement durable. Ce qui est plus grave, ce sont les abus qui sont commis et qui ne le sont pas toujours au seul profit de la population congolaise ou des autres. Et c'est contre cela qu'il faut lutter.

QUESTION - Une petite question au Président CHIRAC, je suis sûr que c'est une question intéressante, et deux questions aux autres présidents.

Monsieur le Président, les Congolais sont effectivement frustrés par la visite "éclair" que vous effectuez au Congo. Beaucoup de Congolais se sont approchés de nous, ils nous ont demandé comment se fait-il que vous avez passé une seule nuit à Brazzaville, alors qu'on a mis les petits plats dans les grands, on a tout fait pour vous accueillir aussi chaleureusement ? Alors, ils ne comprennent pas pourquoi le CHIRAC, l'Africain, vient passer une seule nuit à Brazzaville ?

Deuxième question, en ce qui concerne la conférence : à quand la traçabilité du bois tropical en Afrique centrale ? Parce que vous avez tous évoqué l'exploitation illégale de ce bois £ aujourd'hui, partout dans le monde on parle de traçabilité pour limiter justement ces abus, ces fraudes. Est-ce que l'Afrique centrale prendra en compte, je dirais, ces normes ?

Et la troisième question, elle rejoint un peu la question que vient de vous poser mon confrère : on dit que les pays d'Afrique centrale perdent ou perdraient 16 milliards d'euros par an, du fait de la non-exploitation d'une partie du bois. Est-ce qu'il y aura quelque part une compensation par rapport à ces mesures qui les empêchent d'exploiter leur bois convenablement ?

LE PRÉSIDENT - Je ne répondrai qu'à la première question. J'étais très heureux de venir quelques heures. J'aurais aimé que ce fut quelques jours pour bien des raisons, et notamment pour l'estime et l'amitié que j'ai pour l'Afrique en général, pour l'Afrique centrale en particulier, pour le Congo et pour Brazzaville. Mais on me reproche ici de ne pas rester assez longtemps et on me reproche, en France, d'être toujours parti ! Et c'est cela le problème. Alors je n'ai pas encore trouvé la solution idéale mais j'y réfléchis ! Et maintenant, sur les deux autres questions, c'est le Président SASSOU NGUESSO qui va vous répondre ou plutôt notre doyen, M. Omar BONGO.

M. OMAR BONGO - Vous savez, la question du bois, j'ai eu à en parler tout à l'heure. J'ai dit qu'au Gabon, chaque pays a une politique. La politique forestière au Gabon n'est peut être pas bonne à transposer dans d'autres pays. Nous, on coupe le bois, on le boise et cela pousse. Ce qui fait que nous conservons toujours le même bois. Mais aussi, au Gabon, on ne coupe pas le bois comme on veut. Nous avons un accord avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. On fait des attributions. On demande qui veut un permis, les gens viennent. Celui qui

offre le plus, a le permis. Voilà comment on opère, là-bas. Alors, vous avez posé une question concernant la compensation. Moi, je suis comme vous, j'attends ! En 1992, j'étais au Sommet de Rio, on a dit, bon, le Gabon a beaucoup de forêts, mais on ne les coupe pas. On a dit ceux qui ne coupent pas leurs forêts abusivement seront toujours récompensés par l'Union européenne. Je l'ai entendu dire, encore, par mon ami CHIRAC, mais j'attends. Alors on a parlé de la Banque mondiale. On a dit que la Banque mondiale va plus vite et on a cité le Gabon en exemple. Mais jusqu'aujourd'hui, j'attends. On ne m'a rien donné. Alors, je suis de votre côté pour poser la question au Président français.

LE PRÉSIDENT - C'est parce que le Gabon est à la fois riche en ressources et riche en imagination.

M. DENIS SASSOU NGUESSO - Quant à la traçabilité, vous devez savoir que toutes les lois qui sont prises dans les États de la région, tiennent compte de cette donnée, parce que si nous établissons les plans de convergence, si nous nous engageons à gérer, de façon durable, les écosystèmes forestiers ce n'est pas pour ne pas tenir compte des normes internationales. Et toutes les dispositions sont prises dans tous les États. Dans cet esprit, pour que, dans la transparence totale, nous exploitons la forêt et que nous vendions le bois, et que nous luttons contre les coupes sauvages et pirates et, naturellement, la commercialisation pirate, sauvage des espèces rares. Donc les lois dans le code forestier dans tous les États de la région, tiennent compte de ces dispositions là et si vous regardez le plan de convergence, vous retrouverez toutes ces précautions qui sont prises.

Je suis d'accord avec notre ami qui veut que le Président CHIRAC passe une deuxième nuit ici, mais nous sommes tombés d'accord pour qu'il prenne son avion tout à l'heure.

QUESTION - J'ai une question pour vous quatre. D'habitude, après ce genre de conférence, on nous dit : oui, mais qu'est-ce qui est sorti concrètement de cette conférence ? Si vous aviez un mot, chacun, pour nous dire qu'est-ce qui change demain matin, concrètement, cela nous aiderait à faire notre travail, tout à l'heure, peut-être ?

Et puis, une autre chose : est-ce que vous avez parlé de corruption ?

M. PAUL BIYA - Je vous parle au nom de mes pairs, pour essayer de vous apporter quelques éléments de réponse. Pour nous, cette conférence de Brazzaville a été un temps fort pour dynamiser les relations entre les États de l'Afrique centrale. C'est également un grand moment pour renforcer la solidarité nord-sud, ce que nous avons appelé la mutualisation. Je crois que le monde doit aller de plus en plus vers plus de solidarité. Nous avons également salué les initiatives qui se font jour dans les pays du nord, pour accroître l'aide, pour essayer de diminuer la dette. Nous avons parlé de tout cela. Nous avons encouragé le Président de la République française et le G8 à continuer les initiatives que vous savez, l'initiative de Davos, l'initiative de Tony BLAIR pour un plan MARSHALL. Donc, je crois que c'était une occasion de renforcer la solidarité nord-sud, en même temps que d'étoffer, de structurer encore plus, par un maillon additionnel, les relations entre les États de l'Afrique centrale.

Dans les décisions qui ont été prises, nous combattons la corruption. La lutte contre le braconnage. Les appels d'offre que nous avons commencés au Cameroun pour les attributions des forêts, ont beaucoup limité ce phénomène de corruption. Nous n'étions pas spécialement réunis pour ne parler que des problèmes de corruption. Il nous faudrait plus de temps.

Croyez-nous, nous avons fait un pas, un grand pas, dans le sens de la solidarité à l'intérieur de l'Afrique centrale et de la solidarité nord-sud.

QUESTION - Nous souhaiterions profiter du séjour du Président CHIRAC, ici, dans la sous-région d'Afrique centrale et plus largement dans le Golfe de Guinée pour lui poser une question par rapport à l'affaire de Bakassi entre le Cameroun et le Nigeria. Nous savons que le 5 septembre 2002 à Saint-Cloud, vous avez été parmi les initiateurs du dialogue, dans le cadre de la mise en oeuvre du verdict de la CIJ. Aujourd'hui ce processus semble bloqué. Monsieur le Président, est-ce qu'on peut penser que dans les prochains jours vous repreniez l'initiative pour réactiver le processus de mise en oeuvre de ce verdict ?

LE PRÉSIDENT - Il appartiendrait plutôt au Président BIYA de répondre sur cette question. Le seul commentaire que je voudrais faire, c'est qu'il y a eu une décision de la justice internationale

seul commentaire que je voudrais faire, c'est qu'il y a eu une décision de la justice internationale, c'est un fait, qui normalement devrait être appliquée. Il y a des circonstances régionales qui font que les deux chefs d'État réfléchissent à la mise en oeuvre de la décision de justice dans des conditions qui soient les plus acceptables pour chacun des deux pays. La France, qui a des liens spéciaux avec le Cameroun, souhaite beaucoup qu'une solution amiable soit trouvée pour la mise en oeuvre de la décision de justice. J'ajoute que la France a également des relations extrêmement amicales avec le Nigeria et que, par conséquent, elle a deux raisons de souhaiter cela. La France n'a pas à s'ingérer dans cette affaire mais je sais que le Secrétaire général de l'ONU s'y intéresse également, personnellement. Mais il appartient peut-être au Président BIYA de donner son point de vue.

M. PAUL BIYA - Vous savez, le problème de contentieux territorial qui oppose le Cameroun au Nigeria est ancien. Ça fait des décennies que ce contentieux court, nous avons eu recours à la médiation, à la négociation, à l'OUA, on était finalement arrivé, après le passage dans le Secrétariat général de l'ONU, à la Cour Internationale de Justice, qui a rendu un verdict en 2002. Ce verdict trace la frontière entre les deux pays, je dois dire qu'à l'heure qu'il est, on avait commencé, en accord avec le Nigeria et sous la supervision du Secrétaire Général de l'ONU, l'application du verdict de La Haye. Il s'agit d'une frontière de 1650 kilomètres, c'est dire que c'est long. Nous sommes arrivés au niveau de Bakassi et il reste la frontière maritime et c'est là que certaines difficultés sont apparues.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement beaucoup d'actions diplomatiques et des contacts de tous ordres sont en cours pour débloquer la situation et je saisis l'occasion pour rendre hommage au Président CHIRAC qui nous avait prêté le Château de Saint-Cloud pour une rencontre de cinq jours avec Kofi ANNAN, M. OBASANJO et moi-même. Nous avons eu deux autres conférences à Genève. Nous nous sommes vus et avons poursuivi les contacts en haut lieu et je ne désespère pas que l'on arrive à une solution pacifique. Mais je ne peux pas dire quand.

M. DENIS SASSOU NGUESSO - Chers amis, voyez que l'on tend à faire un glissement vers l'ensemble des questions du monde, ce n'est pas une mauvaise chose, mais nous travaillons sur le dossier du Bassin du Congo, la conférence n'est pas terminée, elle va reprendre cet après-midi et vous avez à votre disposition déjà l'ensemble des documents adoptés par le Sommet. J'ai parlé de plan de convergence, j'ai parlé du Traité, et je crois que vous avez suffisamment de documents qui vous permettent d'avoir un éclairage suffisant sur les décisions et les orientations que nous avons prises.

Je propose que nous arrêtons notre rencontre et nous allons continuer notre travail jusqu'à ce soir et même dans les couloirs, partout. Si vous avez des questions à nous poser je pourrais vous répondre, sans que cela prenne la forme d'une conférence de presse. Merci et à tout à l'heure.